

59 rue de la Faisanderie
75116 Paris

Lettre aux porteurs de parts du FCP Conservateur Rendement Flexible
Part C - FR0013087152
Part D - FR0013108982

Paris, le 08 décembre 2023,

Objet : Modifications applicables à Conservateur Rendement Flexible à compter du 31 janvier 2024

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds Conservateur Rendement Flexible et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds Conservateur Rendement Flexible ?

Conservateur Gestion Valor a étoffé son équipe de gestion et souhaite adapter sa gestion à l'environnement financier, macroéconomique actuel et aux attentes des clients.

La société de gestion a décidé de faire plusieurs modifications tant sur les actifs éligibles, la latitude de gestion que sur la transparence de la gestion et son fonctionnement.

1^{ère} modification :

Afin d'avoir une latitude de gestion plus grande, nous augmentons la fourchette d'exposition au risque de taux via le recours aux dérivés : le fonds pourra ainsi être exposé entre -45% et 190% au risque de taux par ses investissements en titres vifs, complétés par de l'exposition hors bilan. L'exposition actuelle est comprise entre -45% et 120%.

2^{ème} modification :

Afin d'être plus en cohérence avec notre stratégie d'investissement, nous réduisons le maximum d'exposition au risque actions à 10% contre 40% actuellement.

3^{ème} modification :

Afin d'être plus dynamiques et agiles sur la gestion obligataire nous souhaitons augmenter nos capacités d'investissement sur les CDS (Credit Default Swap) sur indices, Conservateur Rendement Flexible pourra investir à hauteur de 35% sur les CDS contre 20% actuellement.

4^{ème} modification :

Nous souhaitons clarifier l'objectif de gestion et nous supprimons la notion d'indice de référence au profit d'indice de comparaison. Comme mentionné dans les dispositions particulières, Conservateur

Rendement Flexible est un fonds de gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur, qui ne constitue qu'un simple indicateur de comparaison a posteriori.

5^{ème} modification :

Afin d'être plus en adéquation avec notre stratégie d'investissement, nous avons modifié l'indice de comparaison : €ster + 150 bps capitalisé en remplacement de l'indice composite actuel : 30% MSCI World en Euro calculé dividendes nets réinvestis et 70% Bloomberg Global Aggregate couvert en Euro calculé coupons nets réinvestis.

6^{ème} modification :

Afin de clarifier notre exposition géographique, nous précisons que le fonds Conservateur Rendement Flexible pourra investir dans les pays de l'Union Européenne ou de l'OCDE. L'exposition sur les marchés des pays émergents (pays hors Union Européenne et hors OCDE) reste limitée à 50% de l'actif net.

7^{ème} modification :

Nous souhaitons plus de transparence sur la tarification des intermédiaires de marché. Par conséquent, nous contractualisons des conventions de commission de courtage partagée qui permettront de dissocier avec clarté les frais associés aux services d'exécution de ceux associés à l'analyse.

8^{ème} modification :

Afin d'être plus en adéquation avec notre stratégie d'investissement, nous avons modifié l'univers d'analyse ESG : 50% de l'indice ICE BofA Euro Corporate et 50% de l'indice ICE BofA Euro High Yield en remplacement de l'univers d'analyse actuel : 20% de MSCI World, 30% de l'indice Bloomberg Global Aggregate et 50% de l'indice Ice Bofa BB-CCC Euro Developed Markets non-financial High Yield.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Ces évolutions, qui ne sont pas soumises à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, entreront en vigueur le 31 janvier 2024 excepté le changement de dénomination qui entrera en vigueur le 2 avril 2024.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 30 janvier 2024.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de vos investissements ?

- Modification du profil rendement/Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Oui
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Significatif



Quel est l'impact de ces opérations sur votre fiscalité ?

La fiscalité applicable aux fonds est inchangée. Toute sortie est soumise au régime des plus-values de cessions de valeurs mobilières.

Quelles sont les principales différences entre le ou les fonds dont vous détenez des parts actuellement et le ou les futurs fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion	L'objectif de gestion du fonds est de rechercher, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure ou égale à l'indicateur de référence composé pour 30 % par l'indice MSCI World converti en Euro calculé dividendes nets réinvestis et pour 70 % par l'indice Bloomberg Global Aggregate couvert en euro calculé coupons nets réinvestis	L'objectif de gestion du fonds est de rechercher, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure ou égale à l'indicateur de comparaison, l'€ster + 150bps capitalisé.
Indicateur de comparaison	Afin de permettre aux investisseurs de situer le FCP par rapport à son univers d'investissement, il est possible de comparer a posteriori la performance du FCP avec l'indicateur de référence composite suivant : 30 % MSCI World en Euro calculé dividendes nets réinvestis (code Bloomberg : MSDEWIN INDEX) et 70 % Bloomberg Global Aggregate couvert en Euro calculé coupons nets réinvestis (code Bloomberg : LEGATREH Index)	Afin de permettre aux investisseurs de situer le FCP par rapport à son univers d'investissement, il est possible de comparer a posteriori la performance du FCP avec l'indicateur de comparaison suivant : €ster + 150bps capitalisé
Stratégie d'investissement	La note du FCP doit être supérieure à la note de l'univers d'analyse ESG (basé sur les valeurs de 20% du MSCI World, 30% de l'indice Bloomberg Global Agreggate et 50% de l'indice ICE Bofa BB-CCC Euro Developed Markets Non-Financial High Yield (HEDX index)	La note du FCP doit être supérieure à la note de l'univers d'analyse ESG basé sur les valeurs de 50% de ICE BofA Euro Corporate et 50% de ICE BofA Euro High Yield
Conventions de commission de courtage partagée	Néant	Conservateur Gestion Valor a retenu une méthode de choix des intermédiaires qui fournissent des Services d'Aide à la Décision

		<p>d'Investissement réalisé sur la base de plusieurs critères définis dans sa Politique SADIE.</p> <p>La Société de Gestion a également mis en place des comptes de frais de recherche fondés sur des contrats de Commissions de Courtage Partagées (« CCP ») ou Commission Sharing Agreement, (« CSA ») auprès de plusieurs prestataires de Service d'Investissement (« PSI »), dans lesquels des montants de frais de recherche sont prélevés à l'occasion de l'exécution de transactions par les dits Prestataire de Service d'Investissement fournissant des services d'exécution.</p>	
Modification du profil rendement/risque			
Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7	3/7	3/7	
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	<u>Liste avec les fourchettes d'exposition</u> Risque Action [0% ; 40%] Risque de taux [-45% ;120%] Risque lié aux dérivés de crédit en exposition ou en couverture uniquement sur indices de CDS [0% ;20%]	<u>Liste avec les fourchettes d'exposition</u> Risque Action [0% ; 10%] Risque de taux [-45% ;190%] Risque lié aux dérivés de crédit en exposition ou en couverture uniquement sur indices de CDS [0% ;35%]	<u>Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :</u> - + +
Frais			
Commission de surperformance	20% TTC de la surperformance annuelle du FCP par rapport à son indicateur de référence (application de la méthode indiquée)	20% TTC de la surperformance annuelle du FCP par rapport à son indicateur de comparaison (application de la méthode indiquée)	

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document clé pour l'investisseur (DIC).

Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire dont vous auriez besoin.

Les DIC et prospectus sont disponibles sur le site internet www.conservateur.fr ou auprès des établissements commercialisateurs.

Les DIC-prospectus peuvent également être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Conservateur Gestion Valor
59, rue de la Faisanderie
75116 PARIS

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mathilde Lacoste
Directeur Général
Conservateur Gestion Valor

